

Département	<b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement	<b>NANCY</b>
Canton	<b>SEICHAMPS</b>

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 14 décembre 2009

**NOMBRE**

de conseillers en exercice 29

de présents 24

de votants 26

**L'an deux mil neuf, le lundi quatorze décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT  
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABBRI, KRIER, MAISTRE

**Etait absent** : Mmes LEMINEUR, WOLFARTH  
M. LECOMTE

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à**  
:

Mme DIART à M. CHARPENTIER  
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Yves GRANJON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) centre son action sur la mise en place de projets qui permettent d'établir un lien entre les transports et l'environnement. Plusieurs types de financements sont accessibles aux collectivités territoriales dans le domaine des transports et déplacements. Pour les aides à l'achat des véhicules propres, sont concernés les véhicules de service, autobus urbains et bennes à ordures ménagères.

Ainsi, concernant la récente acquisition du véhicule utilitaire électrique d'un montant de 25 141,58 €, il est possible de bénéficier d'une aide de l'ADEME à hauteur de 3 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter un financement auprès de l'ADEME pour le dossier présenté ci-dessus, et d'autoriser son encaissement le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,  
**Henri CHANUT**

**OBJET**

**Subvention ADEME –  
Véhicule électrique**

**N° 67/2009**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 décembre 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2009.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**